

BUDGETS PRIMITIFS 2020

MERCREDI
5 FÉVRIER
2020

un programme d'investissement
ambitieux dans un budget maîtrisé
et équilibré

LE BUDGET DE GPSEA EN QUATRE POINTS :

- 1 Un Territoire qui fait : le **2^e investisseur de l'espace métropolitain** (77 €/hab – en 2018)
- 2 Un Territoire qui est **solidaire** : avec ses communes membres, comme avec ses agents
- 3 Un Territoire qui **produit des économies** : au bénéfice de ses habitants, en continuant de faire baisser le coût du service public
- 4 Un Territoire qui **prépare l'avenir autour de l'enjeu de la transition écologique** : la mise en œuvre des 50 actions de notre Plan Climat adopté à l'automne 2019

Budget primitif 2020 : un programme d'investissement ambitieux dans un budget maîtrisé et équilibré

Les compétences de Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) sont déployées au travers de l'exécution de quatre budgets : un budget principal et 3 budgets annexes (assainissement, eau potable et parcs de stationnement), adoptés pour 2020 à l'occasion du Conseil de Territoire du 5 février.

Près de 4 ans après sa création, GPSEA est l'un des Territoires les plus intégrés du Grand Paris, situé parmi les tout premiers investisseurs de la zone métropolitaine, au 2^e rang des établissements publics territoriaux en matière de dépenses d'équipement par habitant (données 2018).

Grâce à ce niveau de maturité avancé, notre Territoire est aujourd'hui en capacité d'affirmer très fortement son ambition en matière :

- **De développement et d'aménagement durable, avec la mise en œuvre des 50 actions du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)**, véritable projet de territoire en faveur de sa transition économique, écologique et durable;
- **D'investissements de proximité pour le cadre de vie**, en matière de voirie, de réseaux d'eau et d'assainissement, de bâtiments publics (piscines, médiathèques, conservatoires...);
- **D'équité et d'équilibre territorial** dans le déploiement de son action.

Cette stratégie d'investissement ambitieuse se déploie dans un cadre financier sécurisé, sous l'effet d'une démarche volontariste de maîtrise du coût des services publics : politique d'achats groupés avec les communes, généralisation de la négociation dans la passation des marchés du Territoire, changement de mode de gestion des parcs de stationnement, remise en concurrence des conventions de fourniture et de distribution d'eau potable...

Au final, ce sont plus d'un million d'euros d'économies qui ont été générées et partagées avec les communes, et qui permettent à GPSEA de stabiliser ses dépenses de fonctionnement.

Tout en préservant ses capacités d'action pour l'avenir, **GPSEA déploie son action conformément à ses valeurs de proximité et de solidarité**, avec une offre de services gratuite aux communes qui continue de s'étoffer, un fonds de solidarité pour l'investissement des petites communes avec un haut niveau de réalisation, mais aussi vis-à-vis de ses agents, avec la mise en œuvre de budgets participatifs ou encore l'installation d'un fonds de secours pour accompagner les agents faisant face à une situation difficile.

Sur cette base, le budget 2020 de GPSEA adopté par le conseil de Territoire :

- **Préserve la capacité d'autofinancement du Territoire**, moteur de l'investissement, avec une épargne brute budgétée en augmentation par rapport à 2019 (15,7 millions d'euros en 2020 au budget principal, contre 14,1 millions d'euros en 2019);
- **Comprend un très haut niveau de dépenses d'équipement nouvelles**, à près de 50 millions d'euros budget annexe assainissement inclus, conformément à l'ambition d'une grande collectivité d'investissement et de cohésion;
- **Maintient un recours très encadré à l'emprunt.**

01

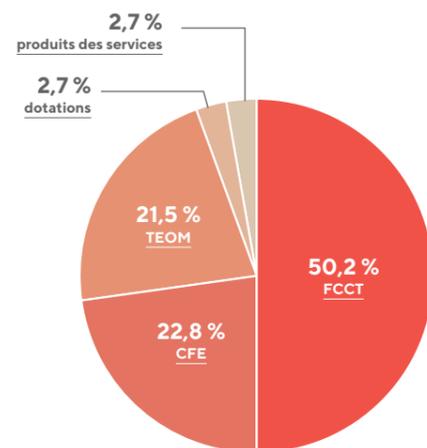
Une section de fonctionnement maîtrisée

La section de fonctionnement traduit le déploiement des politiques publiques du Territoire, dans une recherche constante de qualité et d'efficacité.

1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élevaient en 2020 à **184,5 millions d'euros** pour le budget principal, en légère hausse par rapport à 2019 (+0,9%).

RÉPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN POURCENTAGES



Elles se composent essentiellement :

- Du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) versé par les communes, budgété à hauteur de **91,9 millions d'euros**;
- De la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), estimée à **41,8 millions d'euros**;
- De la Taxe d'enlèvement des Ordures ménagères (TEOM), à hauteur de **39,4 millions d'euros**;
- De dotations (subventions de soutien à la performance du tri des ordures ménagères, subventions versées par l'État sur le secteur de la culture...), pour **5 millions d'euros**;
- De produits des services (produits tirés de la vente des matériaux triés, droits d'entrées dans les piscines, recettes issues des inscriptions dans les conservatoires...), estimés à **5 millions d'euros**.

La croissance des recettes de fonctionnement, très mesurée en 2020 (+0,9%), s'explique principalement par l'ajustement du FCCT, première source de recettes des Territoires et conçu par le législateur comme leur outil de financement privilégié, par transfert de ressources des communes. Son évolution traduit la compensation des compétences transférées à

EN 2020, LE BUDGET DE GPSEA FINANCERA NOTAMMENT :

- **1334 000 prêts de documents** dans les 23 médiathèques, ludothèques et bibliothèques mobiles du Territoire;
- **460 000 entrées** dans les 7 piscines du Territoire;
- **4000 inscriptions** dans les 7 conservatoires de musique et de danse du Territoire;
- Près de **50 000 heures d'insertion** et l'accompagnement de près de 10 000 personnes éloignées de l'emploi;
- **4 pépinières et hôtels d'entreprises**, ainsi qu'1 incubateur, accompagnant près de 80 jeunes entreprises;
- La fourniture de **13 200 repas par jour** dans le secteur scolaire et périscolaire, et pour les seniors;
- Le nettoyage de **520 marchés**, de **295 km de chaussée** et de **600 km de trottoirs**;
- La collecte de **134 000 tonnes de déchets**;
- La culture ou la fourniture de **300 000 plantes**.

GPSEA entre 2017 et 2019 (reprise en gestion de 26 médiathèques, conservatoires, piscines et gymnases en 2017, de 210 000 m² de voiries en 2018, de 32 opérations d'aménagement en 2020...). Dans un souci de préservation des finances des communes, GPSEA met en œuvre, en dehors du transfert de nouvelles compétences, une philosophie de calcul du FCCT très accommodante et se contente du coefficient d'actualisation automatique prévu par la loi (+ 1,2 % en 2020).

S'agissant des recettes fiscales, les équilibres du budget 2020 sont assis sur des hypothèses d'évolution des bases de fiscalité prudentes : + 1 % pour la CFE et + 1,5 % pour la TEOM. À noter que les Territoires se mobilisent dans le cadre des discussions sur le schéma financier du Grand Paris pour conserver le bénéfice de la CFE au-delà de l'année 2020, en raison de son rôle central dans l'équilibre du financement des compétences des établissements publics territoriaux mais aussi parce qu'il s'agit de leur dernier pouvoir fiscal.

TROIS CHIFFRES CLÉS SUR NOS RECETTES :

- **1,2 %** : une indexation du FCCT à hauteur du minimal légal, afin de préserver nos communes;
- **+ 1 %** : une hausse modérée de nos bases de fiscalité économique;
- Un enjeu majeur pour les Territoires : le maintien de la CFE après 2020, sous peine de perdre près d'**1,5 milliard d'euros de ressources en 10 ans**.

2 Les dépenses de fonctionnement

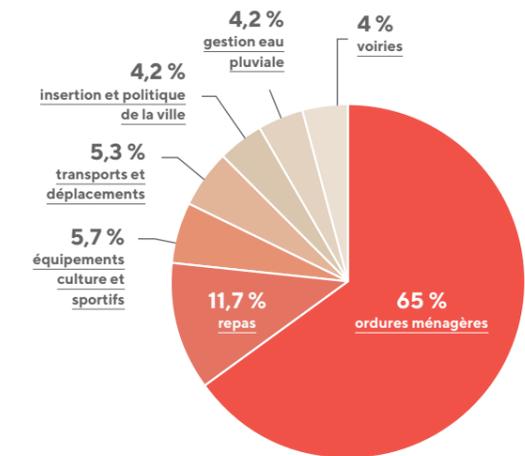
Les dépenses de fonctionnement s'élevaient en 2020 à **168,8 millions d'euros** pour le budget principal, soit un gel par rapport à 2019.

La section de fonctionnement se caractérise par une part importante de reversements obligatoires que sont :

- La dotation d'équilibre versée au bénéfice de la Métropole du Grand Paris, pour 33 millions d'euros;
- La contribution au fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), pour 8 millions d'euros;
- Le prélèvement au titre du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC), pour 3 millions d'euros.

Les dépenses de personnel (y compris les frais d'élus) s'élevaient à 54 millions d'euros, soit seulement 32 % des dépenses de fonctionnement.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN POURCENTAGES



Les dépenses sectorielles sont quant à elles principalement consacrées :

- À la collecte et au traitement des ordures ménagères, pour **32,9 millions d'euros**;
- À la fabrication des repas, pour **5,9 millions d'euros**;
- Aux équipements culturels et sportifs, pour **2,9 millions d'euros**;
- Aux transports et déplacements, pour **2,7 millions d'euros**;
- Aux actions en matière d'insertion, de politique de la ville et d'économie sociale et solidaire, pour **2,1 millions d'euros**;
- À la gestion des eaux pluviales, pour **2,1 millions d'euros**;
- À l'entretien des voiries, pour **2 millions d'euros**.

TROIS FAITS MARQUANTS 2020 CONCERNANT LA MAÎTRISE DE NOS DÉPENSES :

- Plus d'**1 million de gains financiers** générés par notre politique d'achat offensive;
- Une **baisse moyenne du prix de l'eau de près de 20 %** pour les usagers, grâce à la nouvelle convention d'achat d'eau négociée par le Territoire;
- Près de **300 000 euros économisés par an** grâce à la passation d'un nouveau marché d'exploitation pour la gestion de nos parkings-relais, ouverts gratuitement aux abonnés Navigo annuel.

02

Une politique d'investissement ambitieuse et attentive aux enjeux d'équilibre

Avec près de **50 millions d'euros** (budget annexe assainissement inclus) en 2020, GPSEA fait de l'investissement le moteur de son action au service du développement de son territoire

GPSEA s'appuie sur une stratégie :

- Qui tient compte des spécificités et des enjeux propres du bassin de vie en matière environnementale, climatique, économique et sociale. En témoigne notamment la mise en œuvre des actions du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), adopté lors du conseil de territoire du 2 octobre 2019 ;
- Qui est attentive à une répartition équitable des investissements sur le territoire, dans un souci d'équilibre territorial et dans le respect des capacités financières de GPSEA.

1

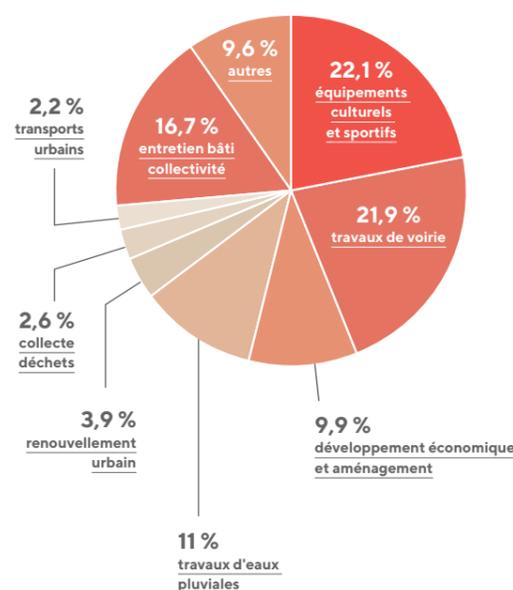
Les dépenses d'investissement

Prévues à hauteur de 61,3 millions d'euros, les dépenses d'investissement du budget principal intègrent 45,5 millions d'euros consacrés aux dépenses d'équipement nouvelles (avec en sus 6,7 millions d'euros inscrits au budget annexe assainissement).

Les dépenses d'investissement se répartissent principalement entre :

- Les travaux de réhabilitation et d'entretien des équipements culturels et sportifs, pour **10,1 millions d'euros** ;
- Les travaux de voirie, pour **10 millions d'euros** ;
- Les travaux sur les réseaux d'assainissement, inscrits au budget annexe assainissement, pour **6,6 millions d'euros** ;
- Les travaux sur les réseaux d'eaux pluviales, pour **5 millions d'euros** ;
- Le développement économique et les opérations d'aménagement, pour **4,5 millions d'euros** ;
- Le transport et les déplacements urbains, pour **1 million d'euros** ;
- Les actions en matière d'habitat et de renouvellement urbain, pour **1,8 million d'euros** ;
- Les opérations d'investissement pour la collecte et le traitement des déchets, pour **1,2 million d'euros** ;
- L'entretien des bâtiments administratifs ainsi que des interventions diverses sur le patrimoine bâti de la collectivité, pour **7,6 millions d'euros**.

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN POURCENTAGES



2

Les recettes d'investissement

Le programme d'investissement de GPSEA est financé pour partie par les ressources propres générées par sa section de fonctionnement, auxquelles s'ajoutent les subventions d'investissement affectées aux dépenses d'équipement.

En définitive, grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement et à un endettement budgété à hauteur des ambitions territoriales mais qui reste raisonnable, GPSEA assure le financement d'un programme d'investissement ambitieux au service de ses communes membres, tout en préservant ses équilibres financiers.

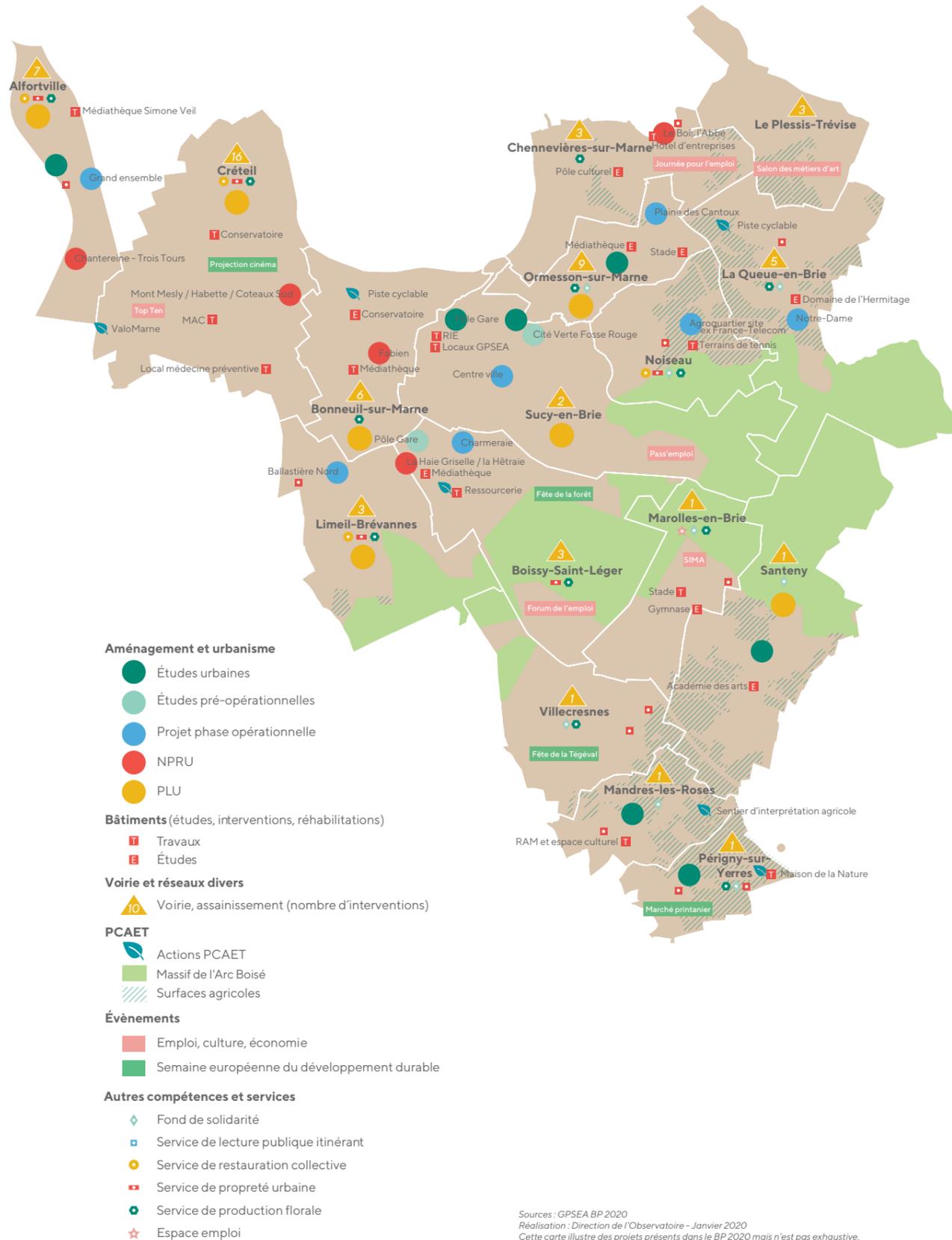
En complément, le Territoire fait appel au concours financier des établissements bancaires pour environ 23 millions euros, dans le cadre d'une trajectoire d'emprunt maîtrisée. À noter qu'afin d'accompagner la mise en œuvre du PCAET, le Territoire confortera en 2020 sa stratégie de captation de financements préférentiels labellisés « verts », aux conditions financières attractives, fléchés sur les actions menées en faveur de l'environnement (eaux pluviales, assainissement, rénovation énergétique).

EN 2020, LE BUDGET DE GPSEA FINANCERA, ENTRE AUTRES :

- L'accompagnement de **15 opérations de construction de 600 logements**, via l'attribution de subventions pour surcharge foncière ;
- La conduite de **16 opérations de travaux voirie**, de **9 opérations sur le réseau d'eaux pluviales** et de **9 opérations sur les réseaux d'assainissement** ;
- Le lancement ou la poursuite de **5 opérations de réhabilitation ou de rénovation** sur les équipements culturels et sportifs du Territoire ;
- Le suivi de **60 opérations d'aménagement**, soit 300 000 m² de surface de plancher d'activités économiques en développement ;
- **Une participation de 500 000 euros** sur un total de 4,5 millions d'euros au projet de prolongement de la RN406 jusqu'au port de Bonneuil-sur-Marne, afin de dynamiser l'activité du port ;
- La fourniture de **2 000 arbres d'ornement**, conifères et arbustes par les serres de GPSEA situées à Mandres-Les-Roses.



PROJETS INSCRITS AU BUDGET PRÉVISIONNEL 2020 DE GPSEA



03

Un budget 2020 qui acte l'engagement de GPSEA en faveur du développement durable

Dans la continuité des actions engagées depuis la création du Territoire, le budget 2020 marque la déclinaison opérationnelle des 50 actions du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) adopté lors du conseil de territoire du 2 octobre 2019. **80 % de ces actions sont ainsi initiées ou continuées en 2020.**

Au total, l'effort financier du Territoire en faveur du développement durable s'élève sur ses quatre budgets à 62,4 millions d'euros, dont 44,2 millions d'euros en dépenses de fonctionnement et 18,2 millions d'euros en dépenses d'investissement. Les recettes perçues au titre du développement durable sont évaluées à 51,1 millions d'euros, dont 50,2 millions euros en fonctionnement et environ 1 million d'euros en investissement.

le site ex-France Télécom à Noisieu (action n°12 du PCAET), qui constituera la vitrine de l'action du Territoire pour construire la ville durable de demain.

L'environnement et le cadre de vie,

soit **36 millions d'euros de dépenses** et **42,8 millions d'euros de recettes** avec notamment, en matière de déchets, l'élaboration d'un Programme local de prévention des déchets pour réduire la quantité et la nocivité des déchets produits et incinérés (action n°26 du PCAET), le lancement du nouveau programme d'installation de conteneurs enterrés à l'échelle du territoire de GPSEA pour réduire l'impact carbone lié aux opérations de collecte (action n°27 du PCAET), mais aussi l'implantation d'une ressourcerie expérimentale sur la commune de Boissy-Saint-Léger afin de favoriser la réutilisation et le réemploi des biens (action n°28 du PCAET).

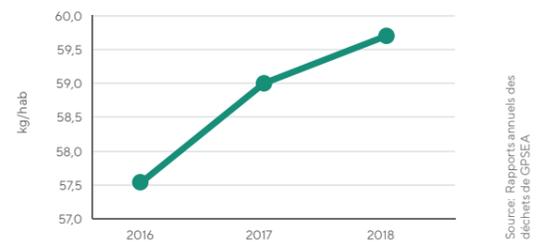
L'effort de GPSEA en faveur du développement durable se répartit principalement entre :

Les déplacements, le transport, l'attractivité et l'aménagement,

à hauteur de **3,7 millions d'euros de dépenses** et **600 000 euros de recettes**, traduites par :

- Une promotion des modes de déplacements actifs afin de réduire les émissions de gaz à effets de serre, avec l'achèvement d'un plan vélo intégré au Plan Local de Déplacement du Territoire (action n°7 du PCAET), ainsi qu'un soutien au développement des transports en commun (action n°8 du PCAET) matérialisé par le financement des réseaux de desserte locaux ou encore par la mise en œuvre de la gratuité d'accès aux parcs relais de Boissy-Saint-Léger et de Sucy-en-Brie pour les usagers des transports en commun titulaires d'un abonnement Navigo annuel;
- Un accompagnement au développement de filières économiques vertueuses, avec des actions de structuration de la filière santé autour de la thématique « Santé-Environnement-Qualité de l'air » (action n°6 du PCAET), la poursuite d'une étude sur les potentiels de géothermie de surface (action n°4 du PCAET) ou encore le lancement d'une étude pour l'expérimentation d'une démarche d'écologie industrielle territoriale (action n°25 du PCAET);
- Un engagement en faveur de l'exemplarité dans l'aménagement de l'espace, avec l'élaboration d'une charte d'aménagement et de construction durable à destination des aménageurs, promoteurs et bailleurs (action n°13 du PCAET), ainsi que la réalisation d'études relatives au projet de ZAC situé sur

PERFORMANCE DE TRI DE GPSEA



Ces engagements compléteront les autres actions portées par le Territoire en lien avec le cadre de vie, avec à titre d'exemple :

- En matière de transition énergétique, la création d'une plateforme numérique permettant d'accompagner les habitants dans leurs démarches de rénovation énergétique (action n°2 du PCAET);
- Sur le volet économie circulaire, la déclinaison des premières actions du Projet Alimentaire de Territoire (PAT), suite à la réalisation d'un diagnostic complet de la filière agricole et des besoins alimentaires des habitants du Territoire (actions n°29, 30 et 33 du PCAET).

💧 La gestion de la ressource en eau,

soit **14,9 millions d'euros de dépenses** et **7,7 millions d'euros de recettes**, au moyen d'opérations de gestion patrimoniale et d'investissements sur les réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement déployées notamment dans le cadre du plan baignade initié en vue des jeux olympiques et paralympiques de 2024 (action n°16 du PCAET).

🏠 La politique de la ville et de l'habitat,

pour **2,4 millions d'euros de dépenses** et **20 000 euros de recettes**, avec un soutien financier conséquent en faveur des structures œuvrant dans le domaine de la santé et de l'insertion, un rôle de coordination des actions mises en œuvre dans le cadre des contrats de ville, mais aussi un engagement en faveur de la rénovation énergétique du parc résidentiel marqué par l'extension du cadre d'intervention de GPSEA à l'ensemble des communes du Territoire (action n°1 du PCAET).

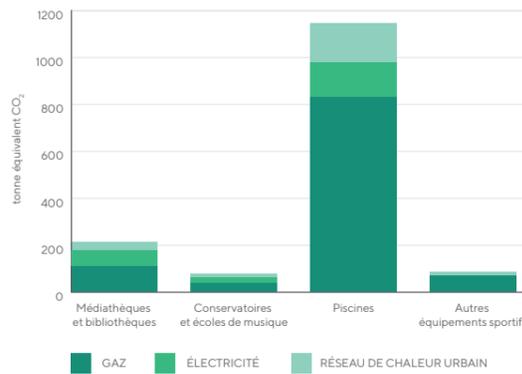
🍴 La restauration collective,

à hauteur de **905 000 euros en dépenses**, avec une augmentation des achats de denrées issues de l'agriculture biologique (14 % des volumes) ou de proximité (9 %), en lien avec les obligations définies par la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (EGALIM), mais aussi des actions déployées pour lutter contre le gaspillage alimentaire (actions n°29, 47 et 49 du PCAET).

🌿 Les actions visant à renforcer l'éco-exemplarité du Territoire,

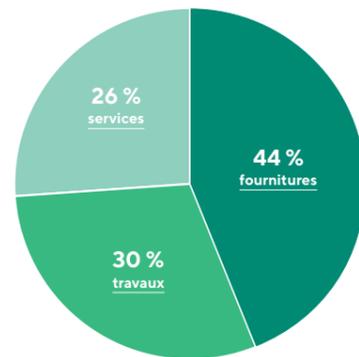
pour près de **4,4 millions d'euros de dépenses**, au moyen notamment d'opérations de maintenance énergétique et d'opérations structurantes incluant des démarches environnementales initiées sur ses équipements culturels et sportifs (actions 34 et 36 du PCAET), de l'achat d'une électricité d'origine 100 % renouvelable (action n°37 du PCAET), ou encore de la signature d'une charte des achats durables pour faire de la commande publique un vecteur d'insertion des publics éloignés de l'emploi, mais aussi mieux prendre en compte les enjeux et objectifs environnementaux dans le cadre des marchés (action n°42 du PCAET).

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS



Source : Services de GPSEA, données 2017

RÉPARTITION DES MARCHÉS FAISANT L'OBJET D'UNE DISPOSITION ENVIRONNEMENTALE



Source : Direction des Finances, de la Commande publique et du Contrôle de gestion

BUDGET 2020 EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

